

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° 1183 (Rect)

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 12 SEPTIES, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.